

République Française
Département de Seine et Marne

Commune d'OBSONVILLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mr APRILE Bernard, Mme BRIDET Lucile, M. COURTOIS Hervé, Mme COUSIN Herminia, Mme DUPONT Marylène, M. GAY Christian, M. GUINET Nicolas, M. HOARAU Philippe, Mr PRUD'HOMME Grégory et Mme BRIDET Hélène

Absents excusés : Mme GUINET Marie-Cécile donne pouvoir à M. GUINET Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le : 16/04/2024
Et Publication ou notification
du : 16/04/2024

D2024.04.10 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Madame le Maire rappelle la suppression de la taxe d'habitation et signale que les taux proposés pour la TF bâti et non bâti ne sont pas modifiés, ce qui correspond pour l'année 2024 à :

Taxes	Taux d'imposition 2023	Taux d'imposition 2024
Foncière (bâti)	16,52 taux communal + 18% taux départemental = 34,52%	16,52 taux communal + 18% taux départemental = 34,52%
Foncière (non bâti)	36,09 %	36,09 %
Taxe habitation résidences secondaires	12.42 %	12.42 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer les taux d'imposition ci-dessus des taxes directes locales pour l'année 2024.

Délibération votée à l'unanimité.

Présents : 10 – Procuration : 1 – Votants : 11 – Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

Délibération votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 10 avril 2024
Le Maire, Hélène BRIDET

